

COMPTE RENDU

Conseil de développement – Pays de Cornouaille

Assemblée Plénière du 20 janvier 2015

Participants :

Conseil de Développement :

Gabriel ANDRE, Pierre BELLEC, Robert BERNARD, Albert BILLON, Adrien BINET, Franck CHARRUAU, Pascale CHERBONNEL, Loïc CORMIER, Patrick DELAFON, Fernand DREVILLON, Sophie ENIZAN, Maryvonne GUIAVARC'H, Jean-Michel GUILLOU, Jean-Pierre HUEBER, France HUNTZINGER, Daniel JAOUEN, Alain JEGAT, Michel KERSCAVEN, Joël LE DANTEC, Delphine LE DOZE, Anne LE DUGOU, Marion LE RENARD, Claude RAVALEC, Guy RIOU, Josick THAERON, Serge VANDERMEERSCH, Eric VIGHETTI.

Quimper Cornouaille Développement :

Ronan Marcel, Séverine ALLAIN.

L'assemblée plénière comptant de nombreux nouveaux arrivants, un tour de table est effectué.

Election du Président

Suite à l'assemblée d'octobre dernier, où aucun candidat ne s'était manifesté pour la présidence du Conseil de développement, le bureau souhaite proposer un candidat.
Il s'agit de Jean-Michel GUILLOU.

Aucun membre de l'assemblée ne réclame le vote à bulletins secrets, le vote a donc lieu à main levée.
Jean-Michel GUILLOU est élu à l'unanimité Président du Conseil de Développement.

Le nouveau président indique l'importance de travailler ensemble, le Conseil de développement ne se réduit pas à un président. Il est nécessaire de définir une organisation et une méthode de travail permettant à chacun de participer et de maintenir une dynamique.

Validation du remplacement d'Isabelle LETTY

Isabelle LETTY, Vice-présidente du collège 2 partenaires sociaux et membre du bureau, a été remplacée dans ses fonctions à la CDFT par Joël LE DANTEC. Il est proposé que ce dernier reprenne ses fonctions de Vice-présidence et au bureau du Conseil de développement.

Le remplacement est approuvé à l'unanimité.

Les commissions

Deux commissions sont imposées dans le cadre du règlement du Conseil de Développement :

- la **commission développement rural**, en lien avec le programme LEADER,
- la **commission maritime** en lien avec le FEAMP (Fonds Européens pour les Affaires Maritimes et la Pêche).

Le bureau propose la création de deux autres commissions :

- une **commission Emploi/Economie/Formation**, en lien avec l'axe 1 du contrat de partenariat
- une **commission Aménagement du territoire/développement durable**, en lien avec l'axe 3 du contrat de partenariat

Le bureau propose de se limiter à quatre commissions afin de ne pas se disperser, sauf si l'assemblée souhaite la création d'autres commissions.

L'assemblée plénière valide la création de ces quatre commissions. Il est rappelé qu'en fonction des besoins, des groupes de travail spécifiques peuvent être créés au sein des commissions.

Les personnes intéressées par les commissions sont invitées à s'inscrire sur les listes qui circulent.

Chaque commission devra définir sa feuille de route et son fonctionnement. Il est proposé que chaque commission soit animée par deux animateurs/rapporteurs et ce afin d'assurer une continuité dans le fonctionnement.

Les animateurs de commission viendront élargir le bureau du Conseil de développement.

L'élection des animateurs de commission se fera lors de la prochaine assemblée plénière en mars 2015.

Les contractualisations

(Contrat partenariat, LEADER, Comité unique de programmation)

Contrat de partenariat

Maryvonne GUIAVARC'H présente un compte-rendu de la rencontre du 6 janvier 2015, entre Monsieur BURLLOT, Vice-président de la Région et les Présidents des EPCI, portant sur le contrat de partenariat.

Monsieur BURLLOT a rappelé le contexte :

- faire mieux avec moins
- priorité à l'emploi
- Accorder une place importante aux Conseils de développement afin que les acteurs de la société civile participent à la construction des projets.

Remarques sur le contrat du Pays de Cornouaille :

- Pas de problèmes particuliers
- Devrait être validé en session du Conseil régional en mars 2015.
- Une revoyure des contrats de partenariat est prévue en 2016
- Quelques interrogations de la Région sur les frais de fonctionnement et d'ingénierie
- Accent mis sur le projet lalys : projet revu par l'actuelle majorité, mobilisation sur la mise en réseau, recherche et innovation. Un projet à approfondir.

La suite :

- Le comité de programmation doit se mettre en place rapidement
- Une information doit être faite aux maires des communes

LEADER

Séverine ALLAIN informe le Conseil de développement que la candidature LEADER a été transmise à la Région. Le calendrier est le suivant :

- 1^{er} trimestre 2015 : étude de la candidature par la Région
- Fin du 1^{er} trimestre 2015 : notification de sélection en tant que territoire LEADER
- Printemps 2015 : période de négociation/conventionnement avec la Région : compléter les fiches actions (critères de sélection, modalités de financement, etc.)
- Été 2015 : signature de la convention
- Rentrée 2015 : lancement du programme

La candidature est disponible sur l'extranet de Quimper Cornouaille Développement. Les codes d'accès à cet extranet seront transmis par mail aux membres.

Présentation de QCD et de la contractualisation

A la demande du bureau, un schéma synthétique de QCD, ses missions et instances et le lien avec les contractualisations financières a été présenté par Séverine ALLAIN. Cf. document joint au compte-rendu.

Comité de programmation

12 membres du Conseil de développement représenteront la société civile au sein du comité unique de programmation (Cf. document joint au compte-rendu). Ce comité émettra un avis sur les projets financés par des fonds régionaux et validera ou non les projets financés par des fonds européens.

Afin de s'assurer que le quorum soit atteint lors de ce comité, une liste de suppléants sera également prévue.

Le Conseil de développement doit réfléchir à son positionnement au sein de ce comité de programmation. Est-ce douze personnes qui donnent leur avis propre ou celui du Conseil de développement. Il semble nécessaire de définir des critères afin d'étudier les projets dans un même cadre et ainsi éviter le « clientélisme ».

Les personnes intéressées pour participer au comité de programmation sont invitées à inscrire leur nom sur la liste qui circule. La composition du comité sera validée lors de la prochaine assemblée plénière de mars 2015.

Méthode de travail et organisation

L'organisation et la méthode de travail seront évoquées lors de la prochaine réunion du bureau le 2 ou le 3 février. Le Président propose à ceux qui le souhaitent de participer au prochain bureau afin de travailler sur cette thématique.

**Quimper
Cornouaille
Développement**

10 EPCI
adhérents

Des
partenaires :
Etat, Région,
Département,
Chambres
consulaires, 2
syndicats de
SCOT

ses
instances

Bureau

Assemblée
générale

Conseil
d'administration

Conseil de
développement

Instance consultative

Instances décisionnelles

Ses missions

Agence de développement
économique

Agence d'urbanisme

Agence locale de l'énergie

Pays de Cornouaille
(fusion avec QCD en 2011)

En charge (notamment)
des contractualisations :
Contrat partenariat
LEADER
FEAMP
ITI FEDER

